

Le vendredi 25 mars 2016, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 17 mars 2016, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC
Mme Djida TECHTACH préside la séance lors de l'approbation du compte administratif du budget principal de la Ville et du budget annexe de l'assainissement.

Secrétaire : M. Christian BALOSSA

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, M. Maurice MAQUIN, Mme Sylvie JOARY, M. Sori DEMBELE, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice BONNARD (sauf de 23h14 à 23h16), M. Christian BALOSSA, Mme Carmen BOGHOSSIAN (sauf de 23h08 à 23h12), M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Patrice BOULAY, M. Didier VAILLANT, Mme Laetitia KILINC, Mme Michèle RANVIER, M. Jamil RAJA, M. Faouzi BRIKH, Mme Mariam CISSE, Mme Florence JUDY-REGNO (sauf de 23h14 à 23h16) , Mme Réjane PRESTAIL, M. William STEPHAN, M. Thierry OUKOLOFF, Mme Nicole JOANNES, Mme Muriel DALOUBEIX, M. Michel LAURENT DUCROQ (sauf de 22h42 à 22h45), M. Mamadou KONATE

Représentés : M. Daniel AUGUSTE par M. Didier VAILLANT, Mme Lydia JEAN par Mme Rosa MACEIRA, Mme Teresa EVERARD par Mme Djida TECHTACH, Mme Jeannette MBANI par M. Barthélémy AGONHOUMEY, Mme Nadia KARAKAC par Mme Laetitia KILINC, M. Alain BARBERYE par Mme Michèle RANVIER, M. Léon EDART par M. Patrice BOULAY, M. Michel DUFROS par M. Thierry OUKOLOFF, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE par M. Mamadou KONATE

Absents excusés :

Absents : Mme Sabrina HERRICHE

M. le MAIRE procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.

M. Christian BALOSSA est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1 / Compte rendu

Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2016

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2016. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

2 / Compte rendu

Délégation de compétences

Pour la période comprise entre le 2 février 2016 et le 14 mars 2016, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Contrat/convention/marché/avenant : 30 - Exercice du Droit de Préemption : 1 - Représentation en justice : 2 - Concession dans le cimetière : 10 - Ligne de trésorerie : 1 - Mise à disposition de locaux : 11. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

3/ Finances

Compte de gestion 2015 - Budget principal de la Ville

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU les dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatives à la présentation du compte de gestion,

VU le budget primitif du budget principal de la ville voté le 27 mars 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

VU le compte de gestion du budget principal de la Ville dressé par Monsieur le Trésorier municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2016,

CONSIDERANT que le compte établi pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante.

- ARRETE ledit compte de gestion du comptable pour l'exercice 2015,

- AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

4/ Finances

Approbation du compte administratif du budget principal de la Ville - Exercice 2015

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2016,

CONSIDERANT que Mme Djida TECHTACH a été désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif,

M. MARSAC, Maire en fonction, s'étant retiré au moment du vote, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ARRETE les résultats de clôture du compte administratif 2015 du budget principal de la ville, en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de Villiers le Bel. Ces résultats sont les suivants :

Un excédent d'investissement de 1 845 983,90 € et un excédent de fonctionnement de 590 075,34 €, soit un excédent global de clôture de 2 436 059,24€.

- AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 de 590 075,34 € en totalité à la section d'investissement du budget 2016. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 28 -- Contre : 5 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1 (M. MARSAC, Maire en fonction, s'étant retiré au moment du vote)

M. le MAIRE revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

5/ Finances

Vote des taux d'imposition 2016

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2016,

- FIXE comme suit, pour l'exercice 2016, les taux des trois taxes composant l'impôt communal :

- Taxe d'habitation : 14,16

- Taxe sur le foncier bâti : 20,42

- Taxe sur le foncier non bâti : 60,47 (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)
 Texte adopté par vote pour : 26 -- Contre : 0 -- Abstention : 8 -- Ne prend pas part au vote : 0

6/ Finances

Vote du budget primitif pour l'exercice 2016 - Budget principal de la Ville

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu en séance du Conseil Municipal du 12 février 2016,
 VU l'avis de la Commission Finances du 10 mars 2016,

- VOTE le budget pour l'exercice 2016, par chapitre fonctionnel, équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

Dépenses / Recettes	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Dépenses	27 471 027,47 €	40 211 421,35 €	67 682 448,82 €
Recettes	27 471 027,47 €	40 211 421,35 €	67 682 448,82 €

(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Vote formel sur chacun des chapitres :

Section de fonctionnement (vote par chapitre : dépenses/recettes)

- Chapitre 920 « Services Généraux des Administrations Publiques Locales » (Dépenses: 13 795 157,00 € / Recettes : 293 147,00 €)
 Chapitre adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 921 « Sécurité et Salubrité Publiques » (Dépenses: 808 229,83 € / Recettes : -)
 Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 922 « Enseignement – Formation » (Dépenses: 7 644 307,00 € / Recettes : 1 062 930,00 €)
 Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 923 « Culture » (Dépenses: 765 441,00 € / Recettes : 34 623,79 €)
 Chapitre adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 924 « Sports et Jeunesse » (Dépenses: 4 764 972,72 € / Recettes : 725 588,00 €)
 Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 925 « Interventions Sociales et Santé » (Dépenses: 1 026 812,00 € / Recettes : -)
 Chapitre adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 926 « Famille » (Dépenses: 2 635 278,00 € / Recettes : 1 222 445,00 €)
 Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 927 « Logement » (Dépenses: 50 505,00 € / Recettes : 365 000,00 €)
 Chapitre adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 928 « Aménagement et services urbains, environnement » (Dépenses: 3 178 386,98 € / Recettes : 764 539,00 €)
 Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 929 « Action économique » (Dépenses: 365 787,00 € / Recettes : 652 719,28 €)
 Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 931 « Opérations Financières » (Dépenses: 1 319 610,18 € / Recettes : 421 050,28 €)
 Chapitre adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 932 « Dotations et Participations non Affectées » (Dépenses: - / Recettes : 19 555 969,00 €)
 Chapitre adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 933 « Impôt et Taxes non affectés » (Dépenses: - / Recettes : 13 986 410,00 €)

- Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 934 « Transferts entre sections » (Dépenses: 2 879 934,64 € / Recettes : 150 000,00 €)
Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 935 « Opérations ordre intérieur section fonctionnement » (Dépenses: 977 000,00€ / Recettes : 977 000,00 €)
Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

Section d'investissement (vote par chapitre : dépenses/recettes)

- Chapitre 900 « Services Généraux des administrations publiques locales» (Dépenses: 952 100,00 € / Recettes : -€)
Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 901 « Sécurité et salubrité publiques » (Dépenses: 30 000,00 € / Recettes : -)
Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 902 « Enseignement –Formation » (Dépenses : 713 840,00 € / Recettes : -)
Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 903 « Culture » (Dépenses: 117 000,00 € / Recettes : -)
Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 904 « Sports et Jeunesse » (Dépenses: 1 646 500,00 € / Recettes : 745 000,00 €)
Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 905 « Interventions Sociales et Santé » (Dépenses: 50 000,00€ / Recettes : €)
Chapitre adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 906 « Famille » (Dépenses: 76 200,00 € / Recettes : -)
Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 907 « Logement » (Dépenses: 220 000,00 € / Recettes : 27 175,00 €)
Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 908 « Aménagement et Services Urbains, Environnement » (Dépenses: 8 337 024,00 € / Recettes : 5 378 845,00 €)
Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 911 « Dettes et autres opérations financières » (Dépenses : 10 003 130,18 € / Recettes : 9 367 743,18 €)
Chapitre adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 912 « Dotations, subventions et participations non affectées» (Dépenses: -/Recettes : 2 139 439,62 €)
Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 914 « Transferts entre section » (Dépenses: 150 000,00 € / Recettes : 2 879 934,64 €)
Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 917 « Opérations sous mandat » (Dépenses: 234 000,00 € / Recettes : 234 000,00 €)
Chapitre adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0
- Chapitre 95 « Produits des Cessions d'immobilisations » (Dépenses: - / Recettes : 2 538 009,00 €)
Chapitre adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

Vote global du budget primitif pour l'exercice 2016 : Vote pour : 29 -- Contre : 5 -- Abstention : 0 - Ne prend pas part au vote : 0

7/ Finances

Compte de gestion 2015 - Budget annexe de l'assainissement

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU les dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatives à la présentation du compte de gestion,

VU le budget primitif du budget annexe de l'assainissement voté le 27 mars 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

VU le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement dressé par Monsieur le Trésorier municipal,

VU l'avis de la Commission Finances du 10 mars 2016,

CONSIDERANT que le compte établi pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante.

- ARRETE ledit compte de gestion du comptable pour l'exercice 2015,

- AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

8/ Finances

Approbation du compte administratif du budget annexe de l'assainissement - Exercice 2015

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

VU l'avis de la Commission Finances du 10 mars 2016,

CONSIDERANT que Mme Djida TECHTACH a été désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif,

M. MARSAC, Maire en fonction, s'étant retiré au moment du vote, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ARRETE les résultats de clôture du compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement, en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de Villiers-le-Bel. Ces résultats sont les suivants :

Un excédent d'investissement de 753 067,61 € et un excédent de fonctionnement de 30 412,28 €, soit un excédent global de clôture de 783 479,89 €.

- DIT que ces résultats sont repris au budget 2016.

- AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 de 30 412,28 € en totalité à la section d'investissement du Budget 2016. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1 (M. MARSAC, Maire en fonction, s'étant retiré au moment du vote)

M. le MAIRE revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

9/ Finances

Vote du budget primitif pour l'exercice 2016 - Budget annexe de l'Assainissement

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu en séance du Conseil Municipal du 12 février 2016,

VU l'avis de la Commission Finances du 10 mars 2016,

- FIXE, pour l'exercice 2016, le montant du prix au m³ de la redevance communale d'assainissement, à 0,60 €.

- VOTE le budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2016, par chapitre, équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

Dépenses / Recettes	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Dépenses	1 871 643,93 €	992 841,00 €	2 864 484,93 €
Recettes	1 871 643,93 €	992 841,00 €	2 864 484,93 €

(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

10/ Finances

Emprunt SFIL refinancé en décembre 2015 - Etalement de la charge de l'indemnité de remboursement anticipé sur plusieurs exercices

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Finances du 10 mars 2016,

- AUTORISE l'étalement de l'indemnité actuarielle capitalisée de 150.000 € sur 17 ans, dans le cadre de l'opération de refinancement de l'emprunt MPH268572EUR001. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

11/ Finances

Subventions aux associations et établissements publics - Exercice 2016

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Finances du 10 mars 2016,

- DECIDE d'attribuer pour un certain nombre d'associations et établissements publics une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2016 conformément au tableau ci-joint (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de la trésorerie et de la réelle exécution du budget 2016 de l'association).

- DIT que la notification de la subvention à l'association précisera son affectation et les pièces nécessaires à fournir pour la justification de l'emploi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

A l'exception de :

Subvention accordée à l'association ART TOT : - Vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1 (M. Michel DUFROS)

Subvention accordée à l'association Bitasyon-Liannaj-Kreyol : - Vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1 (Mme Lydia JEAN)

Subvention accordée à l'association Judo Club : - Vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 2 (M. Thierry OUKOLOFF, M. Michel DUFROS)

Subvention accordée à l'association Tennis club de Villiers-le-Bel : - Vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 2 (M. Patrice BOULAY, M. Léon EDART)

Subvention accordée à l'association FCPE - Collège Léon Blum : - Vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1 (Mme Mariam CISSE)

Subvention accordée à l'association Kwaba : - Vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas

part au vote : 1 (M. William STEPHAN)

Subvention accordée à l'association Secours populaire français : - Vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0

-- Ne prend pas part au vote : 2 (Mme Michèle RANVIER, M. Alain BARBERYE)

TABLEAU DES SUBVENTIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016

ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total
92520-65736 CCAS	920 000 €		920 000 €
92020-6574 DDEN	120 €		120 €
92011-6574 COS	60 000 €		60 000 €
9230-6574 Associations	152 070 €	0 €	152 070 €
ACTA	20 000 €		20 000 €
All Black Music	150 €		150 €
Amicale des Pompiers Vétérans	170 €		170 €
ART TOT	1 000 €		1 000 €
Barbouille	250 €		250 €
Bitasyon-Liannaj-Kreyol	800 €		800 €
Club Ferroviaire de Villiers-le-Bel	500 €		500 €
Conservatoire de musique	111 000 €		111 000 €
CREDO	150 €		150 €
DK Bel	2 000 €		2 000 €
Eclat des Gestes	150 €		150 €
FNAME OPEX	150 €		150 €
Fusion	2 000 €		2 000 €
Groupe Objectif 95	1 150 €		1 150 €
JPGF	2 500 €		2 500 €
Les Poulains	9 150 €		9 150 €
Rythmages	500 €		500 €
Sementera	250 €		250 €
UNC	200 €		200 €
92411-6574 Associations Sportives	107 380 €	0 €	107 380 €
Académie Tiozzo	1 000 €		1 000 €
ASVB Pétanque	400 €		400 €
Boxe savate	1 200 €		1 200 €
CAG-Club athlétique groupement Gonesse-VLB	1 700 €		1 700 €
CDLJ	7 500 €		7 500 €
Cercle des Médailleurs Jeunesse et	100 €		100 €
Club escalade Villiers-le-Bel	750 €		750 €
Conceptuel	300 €		300 €
Club olympique - COVB	21 000 €		21 000 €
Club subaquatique	2 500 €		2 500 €
Compagnie d'arc de	2 200 €		2 200 €
Double Dutch	150 €		150 €
Gymnastique volontaire	800 €		800 €
Hand Ball	4 900 €		4 900 €
Hockey Club VBHC	1 100 €		1 100 €
Jeunesse sportive	36 000 €		36 000 €
Judo Club	10 300 €		10 300 €
Niji kendoka	530 €		530 €
Tennis club de Villiers-le-Bel	11 100 €		11 100 €
UNSS collège Léon Blum	750 €		750 €
UNSS collège Saint-Exupéry	750 €		750 €

UNSS Penduick - CES M. L. King	750 €		750 €
USEP Les Zolimpiades	600 €		600 €
VLB Basket	1 000 €		1 000 €
928243-6574 Associations Sociales	29 850 €	2 000 €	31 850 €
Les amis d'ici et d'ailleurs - AIA	1 500 €		1 500 €
ALOR	150 €		150 €
AMPCVB - Protection Civile	3 100 €		3 100 €
APO G	1 500 €		1 500 €
Les Beauvillésois	150 €		150 €
Centre de loisirs des anciens	5 000 €		5 000 €
Dialogue de femmes	1 600 €		1 600 €
Donneurs de Sang	200 €		200 €
Ensemble pour le développement	1 000 €		1 000 €
PCPE - Collège Léon Blum	300 €		300 €
Les Fils Prodiges	200 €		200 €
Jalmarv	200 €		200 €
Jardins des Délices	300 €		300 €
Jeunesse Tizgui	200 €		200 €
Kwaba	500 €		500 €
La Case	5 000 €		5 000 €
Réveillons nous pour demain	250 €		250 €
Secours populaire francais	7 000 €		7 000 €
SPS95	800 €		800 €
Union des Locataires de Villiers le Bel	400 €		400 €
Vivre Ensemble aux Carreaux	500 €	2 000,00€	2 500 €

12/ Finances

Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2016

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 Mars 2016,

CONSIDERANT les dépenses des projets présentés :

- Travaux d'extension de la Halte Jeux Arc en Ciel pour un coût de 300 773.78€ HT ;
- Travaux d'aménagement, d'extension et de mise en accessibilité aux PMR et rénovation thermique de l'Hôtel de Ville pour un coût de 2 564 937€ HT,
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux, programme 2017/2018 pour un coût de 519 134 € HT,
- Travaux de requalification et aménagement d'une liaison douce Avenue du Champs Bacon pour un coût de 1 100 000 € HT,
- Travaux à la Maison des Services dans le Quartier des Carreaux pour un coût de 1 493 620,20 € HT ;
- Réhabilitation de la Maison de Quartier Allendé, et de la PMI pour un coût de 2 600 000 € HT.

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la participation financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les projets exposés ci-dessus,

- AUTORISE M. le Maire à signer la (les) convention(s) attributive(s) de subvention(s) à intervenir entre

l'Etat représenté par le Préfet du Val d'Oise et la Commune représentée par son Maire, ainsi que tous documents nécessaires à l'octroi des subventions pour les projets précités. (Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

13/ Rénovation urbaine

Autorisation de signature - Convention cadre de maturation du projet d'innovation retenu dans le PIA "Ville et territoire durable"

M. Michel LAURENT DUCROQ sort de la séance à 22h42.

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'appel à manifestation d'intérêt lancé le 16 avril 2015,
VU l'annonce officielle de désignation des lauréats de l'AMI le 25 janvier 2016,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention cadre de maturation du projet d'innovation retenu dans le PIA « Ville et territoire durable » avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), ainsi que toutes les conventions subséquentes (notamment le(s) convention(s) attributive(s) de subvention).(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Michel LAURENT DUCROQ revient en séance à 22h45.

14/ Personnel

Augmentation de la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents pour le risque santé

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,
VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
VU la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,
VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 15 février 2013,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2013 relative à la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2016,

- DECIDE d'augmenter le montant de la participation à la protection sociale complémentaire pour le risque santé et de le fixer à 29 € brut par mois, à compter du 1er avril 2016. (Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

15/ Personnel

Modification du Tableau des emplois

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le tableau des emplois,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2016,

- APPROUVE la création d'un poste de technicien et d'un poste de brigadier. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

16/ Finances

Remise gracieuse de la dette du régisseur titulaire de la Maison de Quartier Boris Vian

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2016,

- DONNE un avis favorable à la demande de remise gracieuse, formulée par le régisseur titulaire de la régie de recettes de la Maison de Quartier Boris Vian, pour la somme de 517,56 euros. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

17/ Finances

Autorisation de signature - Convention de financement avec l'association Conservatoire de Musique de Villiers le Bel

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,
VU la proposition de convention de financement avec l'association,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement avec l'association Conservatoire de Musique de Villiers le Bel. (Rapporteur : M. Christian BALOSSA)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

18/ Finances

Autorisation de signature - Convention de financement avec l'association Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Villiers le Bel

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,
VU la proposition de convention de financement avec l'association,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement avec l'association Comité des Œuvres

Sociales du personnel de la ville de Villiers le Bel. (Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

19/ Finances

Autorisation de signature - Convention de financement avec l'association Jeunesse Sportive de Villiers le Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

VU la proposition de convention de financement avec l'association,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement avec l'association Jeunesse Sportive de Villiers le Bel. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

20/ Finances

Autorisation de signature - Convention de financement avec l'association de HANDBALL Club de Villiers le Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

VU la proposition de convention de financement avec l'association,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement avec l'association de HANDBALL Club de Villiers le Bel (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

Mme Carmen BOGHOSSIAN sort de la séance à 23h08.

21/ Politique de la ville

Attribution de subventions aux associations communales - Contrat de ville 2016

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU l'avis favorable de la Commission Culture- Sport- Politique de la Ville du 7 mars 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2016.

- AUTORISE M. le Maire à verser les subventions, d'un montant total de 28 000 euros, pour les actions communales réalisées dans le cadre de la programmation 2016 du Contrat de ville, conformément au tableau ci-dessous.

PORTEUR	INTITULE ACTION	R/N	DESCRIPTIF	CÔTÉ GLOBAL	SUBVENTION VILLE 2016
ACTA	Premières rencontres : Accès à la Culture	R/N	Travailler par le biais d'ateliers, l'éveil artistique des très jeunes publics, entourés de professionnels, d'artistes et de leur famille. Accompagnement vers 13 spectacles pour les tous petits jusqu'à 4 ans et leur famille dans 17 communes.	77 117,00 €	1 100,00 €
	Son... et jardin secret	R	Son ... et jardin secret : raconter dans les parcours de vie, mêlant histoires de vie et sons recueillis dans les jardins partagés. Une pratique artistique originale avec les habitants mêlant art, médias, témoignages, écoutes, pour donner une lecture différente à la ville. Mise en place d'ateliers numériques, arts plastiques, de travail mieux partager, en lien avec les jardins familiaux et partagé .Finalité restitution via une mise en scène	69 047,00 €	2 000,00 €
DU CÔTÉ DES FEMMES	Jeunes filles citoyenne	R	Accompagner les jeunes filles dans la construction de leur identité individuelle, collective et citoyenne. Leur permettre d'accéder à l'autonomie, se construire comme sujet singulier et responsable. continuer la réflexion collective avec les différents partenaires autour de la thématique des jeunes filles, pour impulser une dynamique territoriale et permettre ainsi une meilleure prise en compte de leurs besoins	28 683,00 €	1 000,00 €
CDLJ	Section sportive, santé et lien social	R	Favoriser la réussite par la pratique sportive , prévenir des conduites addictives , faire découvrir les métiers du sport ; mettre en place des ateliers éducatifs d'éducation civique , de gestion des émotions ; ouvrir l'esprit aux jeunes filles et pallier au déficit d'activités physiques .Favoriser l'égalité des chances .	39 642,00 €	1 000,00 €
CREDO	Un vivre ensemble et une citoyenneté partagée	R	Réaliser des ateliers d'écriture sur les valeurs de la République, en lien avec la Compagnie des Trois formats. Mise en place de débats citoyens autour de la réconciliation française. Créer un évènementiel partagé autour de diverses cultures.	18 500,00 €	800,00 €
Dk-Bel	Sous les ailes de DK-BEL	R	Créer du lien social au travers de la pratique artistique, impulser des dynamiques de rencontre et de partage entre les habitants d'âges et d'univers différents, Lutte contre toute forme de discrimination, Donner à Villiers-le-Bel une ouverture à l'International.	18 000,00 €	1 800,00 €
VLB Basket Ball	Les JAGS attaquent	R	Promouvoir la mixité et l'accès au basket pour tous ; développer la pratique féminine au sein des quartiers et des villes proches. Déclencher des animations de quartier et travailler sur les valeurs du sport collectif.	11 500,00 €	800,00 €

Handball Club	Handball au cœur de la Ville	R	Développer la mixité vers une attitude citoyenne et l'esprit d'équipe .Vers une activité inter quartiers, vers la consolidation du secteur féminin, vers la mobilisation des jeunes sur la vie du club ; vivre ensemble et pratiquer des sorties ...	68 900,00 €	1 000,00 €
Collectif Fusion	Laïcité ici et là-bas	R	Créer un support didactique centré sur l'histoire de la laïcité en France et sur le cheminement de cette notion jusqu'à nos jours .Une exposition qui pourra circuler autour de débats.	39 150,00 €	1 500,00 €
Art Tôt	Dév,Pôle - Culturel artistique	N	Favoriser une pratique culturelle ouverte à tous. Donner du sens aux apprentissages par le biais de l'art; tendre vers une pratique artistique inscrite et réalisée au sein des maisons de quartier t et du collège Blum ; promouvoir l'ouverture et l'accès à l'art pour tous et enrichir le parcours des jeunes.	3 740,00 €	500,00 €
	Ateliers artistiques en MQ	R	Sous forme d'ateliers hebdomadaires - et péri scolaires, en lien avec le projet d'établissement (arts plastiques, photographie, des percussions, théâtre, etc...).	8 850,00 €	1 500,00 €
La Case	Séréotypes - préjugés et discrimination: construisons et déconstruisons pour mieux vivre ensemble	R	A partir de jeux de rôle, d'activités collectives autour des préjugés, il s'agira de débattre et comprendre les mécanismes des représentations des discriminations. Le projet s'appuiera sur l'histoire du racisme et des discriminations, en vue de réaliser un support de communication	9000,00 €	1 000,00 €
	CHANGIR	R	Repérer et former des publics à la prise de parole sur la thématique du développement durable ; construire un parcours collectif de participation en s'appuyant sur des thèmes porteurs économie sociale et solidaire, lutte contre les exclusions. Former aux enjeux ces publics. Créer une bourse d'échanges de savoirs de projets citoyens.	30 900,00 €	1 000,00 €
	Eduquer au développement durable	R	Eduquer au développement durable, développer des actions Eco citoyennes de protection de l'environnement, s'appuyer sur la semaine du DD, animations et sensibilisations originales sur cette semaine .Le dispositif rallye fait découvrir le poumon vert de la ville et les jardins et permet la transmission de savoirs sur le sujet à tous .	55 500,00 €	3 500,00 €
EPDH	J'apprends pour nous	R	Développer l'acquisition de savoirs faire autour de la maîtrise de la langue, de la capacité à s'exprimer dans la vie quotidienne, de connaître les principes de fonctionnement de la société en organisant 5 ateliers sociolinguistiques.	13 500,00 €	1 600,00 €
	Votre réussite, notre priorité	R	Prévenir le décrochage scolaire, travailler avec l'ensemble des partenaires, réconcilier les jeunes avec la scolarité en travaillant un suivi personnalisé avec les institutions et les familles. Groupes de paroles, implication des parents dans le vécu scolaire, aide et accompagnement de chacun. créer une dynamique de réussite.	13 500,00 €	1 500,00 €

Dialogue de Femmes	Accueil social	R	Aider, accompagner les personnes en difficulté à s'orienter dans leurs démarches vers les structures les plus adéquates, favoriser les actions permettant de sortir les personnes de leur isolement par des rencontres conviviales. Maintenir les liens entre les habitants et les institutions. Servir de relais, travailler en réseau, assurer la médiation sociale.	23 930,00 €	1 600,00 €
Kwaba	Finalisation de la Marche pour le bel des Lys	N	Finaliser les ateliers éducatifs et les rencontrer les acteurs autour du partage et la connaissance de l'autre. Fabriquer la rencontre avec les services institutionnels comme la police, les pompiers, la réserve citoyenne, les apprentis d'Auteuil pour construire ensemble un moment festif au-delà de la rencontre.	5 000,00 €	800,00 €
AIA	Anglais pour tous. Apprentissage des bases ludiques	R	Apprendre l'anglais de manière ludique et méthodologique par un suivi et un apprentissage quotidien autour de deux groupes enfants et jeunes accompagnés dans leur suivi scolaire afin de les faire aimer la langue et progresser.	9 255,00 €	1 000,00 €
Ecole et Famille et FCPE	Projet parentalité Blum et MLK	R/ N	Poursuivre les rencontres par projet avec une feuille de route pour chaque acteur (groupes d'échanges parents-enfants-professionnels, personnes ressources) afin de recréer des relations de confiance face notamment aux problématiques d'exclusion et du décrochage scolaire. Retisser du lien de confiance. Via la mise en place d'ateliers thématiques et l'étude de situations spécifiques de jeunes en décrochage. Action entamée au collège L. Blum, en développement au collège MLK.	30 000,00 €	1 000,00 €
APOG	Identité	N	Transmettre les valeurs républicaines dans les quartiers, sensibiliser les jeunes sur le danger des médias, favoriser la construction identitaire des jeunes dans un esprit de vivre ensemble. Ces objectifs seront réalisés à partir de l'outil médias, débats/temps d'échange, sorties. Le projet sera finalisé par la réalisation de courts métrages.	7 000,00 €	500,00 €
ALL BLACK MUSIC	All black music académie	N	Créer une académie d'arts urbains avec deux pôles - Un pôle musique avec des ateliers chant / écriture scène et beatmaking. - un pôle médias avec des ateliers photos, vidéos théoriques et pratiques. - Finalisation : concert fin d'année. Action qui s'adresse à des jeunes déscolarisés, pour permettre de valoriser leurs compétences et de les aider à se produire- Public 12/25 ans.	20 000,00 €	500,00 €
ASSOCIATION ISENZO	Course d'orientation sportive et citoyenne	N	Développer des actions sportives et citoyennes en créant du lien entre des personnalités publiques et les enfants des établissements REP+ situé en QPV. Favoriser la culture à travers la découverte de l'histoire et du patrimoine du quartier.	41 000,00 €	500,00 €

Association Voisins malins	Intervention de proximité	R	Valoriser les compétences d'habitants ressources, offrir des prestations souples, mobiles pour faciliter le lien institution habitants les plus éloignés, en proposant du porte à porte et de l'information. Les habitants ressources et identifiés sont formés et salariés par voisins malin sur les besoins à communiquer pour créer une dynamique sur un quartier. Dialogue d'habitants à habitants sur des missions précises d'information de projets. (économie de charges ...)	61 000,00 €	500,00 €
				702 714,00 €	28 000,00 €

(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

A l'exception de :

Subvention accordée à l'association ART TOT : - Vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1 (M. Michel DUFROS)

Subvention accordée à l'association Kwaba : - Vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 1 (M. William STEPHAN)

Mme Carmen BOGHOSSIAN revient en séance à 23h12.

22/ Jeunesse

Demande de subvention dans le cadre du plan départemental d'action de sécurité routière

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2016,

- ADOPTE le budget joint à la présente délibération,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions de l'Etat au titre du plan départemental d'action de sécurité routière et à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : M. Jamil RAJA)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Maurice BONNARD et Mme Florence JUDY-REGNO sortent de la séance à 23h14.

23/ Enfance

Solde de financement des projets pédagogiques des écoles - Année scolaire 2015/2016

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date des 15 décembre 2015 et 12 février 2016 relatives à l'avance sur le financement des projets pédagogiques des écoles – Année scolaire 2015/2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2016,

- FIXE le montant de la participation de la commune pour les projets pédagogiques des écoles conformément au tableau annexé à la présente délibération.

- DECIDE le versement aux écoles du solde des aides à projet 2015/2016, sur le compte des coopératives

scolaires concernées, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

- DIT que ces financements seront assujettis à l'envoi d'un bilan financier, justifiant leur utilisation.
(Rapporteur : M. Sori DEMBELE)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Maurice BONNARD et Mme Florence JUDY-REGNO reviennent en séance à 23h16.

24/ Sport

Autorisation de signature - Convention de partenariat entre l'Association ' Martial People ' et la Ville de Villiers le Bel pour l' évènement intitulé ' La Nuit des Ceintures d'or '

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de partenariat entre la ville et l'Association « Martial People »,

VU l'avis favorable de la Commission Culture- Sport -Politique de la Ville du 7 mars 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2016,

CONSIDERANT l'intérêt pour la ville de soutenir l'initiative de l'association « Martial People », à travers l'organisation d'un évènement visant la mise en valeur et la promotion des associations d'arts martiaux de la ville,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre l'association « Martial People » et la ville.

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

25/ Marchés publics

Autorisation de signature - Marché de travaux d'entretien, grosses réparations et aménagement des bâtiments communaux

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59, et 71,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres des 27 janvier et 9 mars 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 9 mars 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2016,

- AUTORISE M. le Maire à signer les marchés ci-dessous, sans montants annuels de commande minimum ni maximum, avec les sociétés suivantes :

Lot	Désignation	Attribué à
1	TERRASSEMENT-GROS OEUVRE-DECONSTRUCTION-MACONNERIE	SAINTE DENIS CONSTRUCTION 24 rue des Postillons
2	MENUISERIE BOIS-PLAFONDS SUSPENDUS-CLOISONS	93200 SAINT DENIS
3	PLOMBERIE- SANITAIRES	FLUITEC

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Attribué à</i>
		4 rue Marcel Bourdarias 94140 ALFORTVILLE
4	METALLERIE	SEKATOL SAS 31 rue Victor Hugo 93240 STAINS
5	COUVERTURE	Société ERI SA 26, rue Marsoulan 75012 PARIS
6	ETANCHEITE	BECI BTP 6 impasse Emile Combres 95560 MONSOULT
7	REVETEMENT DE SOL	SA PEINTURES PARIS SUD (P.P.S.) 6 av. de la République 91560 CROSNE
8	PEINTURE INTERIEURE - REVETEMENTS MURAUX - RAVALEMENT	LAMOS SA 45 avenue George Clémenceau BP 68 93162 NOISY LE GRAND cedex
9	ELECTRICITE	FRANCE BATIMENT INDUSTRIE S.A.S (F.BI.) 34 rue du Bois Galon 94120 FONTENAY SOUS BOIS
10	CLOTURES	ENVIRONNEMENT SERVICES La Ferme du Poitou 14 Grande Rue 77410 VILLEVAUDE
11	VITRERIE	Entreprise Générale l'Enfant (E.G.E.) 15 rue de la République 95400 Villiers le Bel
12	COURANTS FAIBLES	CITEOS ELALE 24 rue du Fer à Cheval 95200 Sarcelles

(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

26/ Délégation de service public

Délégation de service public - Marché d'approvisionnement de la ville - Modification du règlement intérieur du marché Rue Julien Boursier

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 septembre 2012 adoptant les règlements intérieurs des

marchés forains de la ville,

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 2015 modifiant les règlements intérieurs des marchés forains de la ville,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2016,

- ADOPTE le règlement intérieur du marché rue Julien Boursier qui se déroulera désormais le samedi matin. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

27/ Travaux

Autorisation de signature - Protocole d'accord transactionnel entre la commune et la résidence

Les Cascades

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de protocole d'accord transactionnel,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2016,

- APPROUVE les termes du protocole d'accord transactionnel à passer avec le Syndicat des copropriétaires de la résidence Les Cascades à Villiers-le-Bel, qui mentionnent notamment le versement par la commune au syndicat des copropriétaires de la résidence Les Cascades, d'une indemnité forfaitaire et définitive de 1 500 euros couvrant les frais de justice engagés par la copropriété,

- AUTORISE M. le Maire à signer ledit protocole,

- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 2 (Mme Teresa EVERARD, Mme Muriel DALOUBEIX)

28/ Agenda 21

Adoption de l'AGENDA 21 de Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, réunie à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992,

VU la charte des villes européennes pour la durabilité, charte d'Aalborg du 27 mai 1994,

VU la déclaration des collectivités locales et territoriales françaises au sommet mondial du Développement durable de Johannesburg de septembre 2002,

VU la loi n°99-533 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999,

VU la loi n° 2000-1208 relative à la « solidarité et renouvellement urbain » du 13 décembre 2000,

VU la loi n°99-586 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999,

VU la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002,

VU la loi n°2003-590 relative à l'urbanisme et à l'habitat du 02 juillet 2003,

VU la Charte de l'Environnement adoptée le 28 février 2005 et annexée à la Constitution française,

VU la circulaire du 13 juillet 2006 de la Ministre de l'écologie et du développement aux Préfets de Régions et des Départements relative au cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les agendas 21 locaux et appels à reconnaissance de tels projets,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du 23 mars 2013 adoptant la démarche d'élaboration d'un Agenda 21,
CONSIDERANT que l'Agenda 21 est un projet territorial de développement durable au sens du Code de l'Environnement (art. L.110-1),
CONSIDERANT qu'il apporte des réponses aux enjeux du développement soutenable du territoire en ciblant cinq finalités mentionnées au III de l'article L.110-1 du Code de l'environnement,
CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de Villiers-le-Bel de générer un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement,
CONSIDERANT que les actions seront mises en œuvre de manière transversale, soit directement par les services municipaux, soit avec l'aide de partenaires,

- ADOPTE les axes et les objectifs du programme de l'Agenda 21 local exposés ci-dessus.

- AUTORISE M. le Maire à solliciter tous les partenaires susceptibles d'apporter un soutien logistique ou financier à ce programme : Services de l'Etat (DRIE, DREAL, ACSE...), Conseil Régional d'Île de France, Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergies (A.R.E.N.E.), Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (A.D.E.M.E.), Conseil Départemental, Roissy Pays de France.

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre de l'AGENDA 21 et à rechercher les financements correspondants.

- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

29/ Assainissement

Branchement au réseau d'assainissement - contrôle de conformité - tarif

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU la directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (DCE),

VU la directive européenne 2008/105/CE du 16 décembre 2008 établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment les articles R.2224-19 et suivants,

VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1331-10 et suivants,

VU le Code de l'environnement,

VU le décret n° 2005-378 du 20 avril 2005 et les arrêtés des 20 avril 2005, 30 juin 2005 et 21 mars 2007, relatifs au programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses,

VU l'arrêté inter préfectoral n°94-004 du 30 novembre 1994 autorisant le SIAH à établir et autoriser une station d'épuration (Bonneuil-en-France) et ses ouvrages annexes et rejeter les effluents dans la rivière Seine,

VU l'arrêté préfectoral n°11-10621 du 11 janvier 2012 portant complément à l'arrêté n°94/004 du 30 novembre 1994 en vue de la mise en place d'une surveillance des micropolluants dans les eaux rejetées par la station d'épuration de Bonneuil-en-France,

VU le Règlement d'Assainissement du service d'assainissement collectif du SIAH adopté le 23 juin 2004 par le Comité Syndical du SIAH et le 28 septembre 2004 par délibération du Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement - Développement Durable du 9 mars 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2016,

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville de Villiers-le-Bel de fixer un tarif pour les opérations de contrôle de conformité des branchements d'assainissement et d'en fixer le montant à 200 €.

- FIXE le tarif de délivrance de l'attestation suite au contrôle de conformité des branchements d'assainissement à 200 €. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

30/ Foncier

Bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2015

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU l'article L.2241-1 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales,

VU le bilan des acquisitions et cessions opérées pour l'année 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 10 mars 2016,

- APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions opérées pour l'année 2015. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

31/ Syndicats intercommunaux

Adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) de la commune de Saint-Maur-des-Fossés

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-18 et L.5211-61,

VU la délibération n°12 du Conseil Municipal de la commune de Saint-Maur-des-Fossés (Val de Marne) en date du 19 novembre 2015, par laquelle cette commune sollicite son adhésion au SEDIF,

VU la délibération n°2015-28 du 17 décembre 2015 du Comité syndical du SEDIF approuvant l'adhésion de la commune de Saint-Maur-des-Fossés,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux – Logement- Développement Durable du 9 mars 2016,

CONSIDERANT qu'à compter du 1er janvier 2016, l'Etablissement Public Territorial T10 (EPT) de la Métropole du Grand Paris (MGP) dont la commune de Saint-Maur-des-Fossés sera membre, sera compétent en eau potable et sera substitué à cette commune dans tous ses actes et délibérations,

- SE PRONONCE pour l'adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) de l'Etablissement Public Territorial T10 pour le territoire de la commune de Saint-Maur-des-Fossés.

(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour est épuisé.

Deux motions sont présentées :

- une motion proposée par M. le MAIRE relative au devenir de l'hôpital A. Hautval de Villiers-le-bel et au maintien des structures d'accueil pour personnes âgées dans l'Est du Val d'Oise ;

- une motion proposée par le groupe des élus Communistes et Républicains intitulée « Motion du collectif de défense de l'offre publique de soins pour nos aînés de l'Est du Val d'Oise ».

Motion**Motion relative au devenir de l'hôpital A. Hautval de Villiers-le-bel et au maintien des structures d'accueil pour personnes âgées dans l'Est du Val d'Oise**

Monsieur le Maire rappelle que l'hôpital A. Hautval est un établissement public de médecine gériatrique géré par l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP), d'une capacité de 476 lits, se répartissant comme suit :

- médecine gériatrique : 14 lits,
- Soins palliatifs : 10 lits,
- Soins de suite et rééducation : 144 lits,
- Hôpital de jour : 5 lits,
- Soins de longue durée : 114 lits.
- EHPAD : 189 lits

(établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)

L'hôpital A. Hautval est aujourd'hui confronté à une indispensable mise aux normes réglementaires des services de soins de suite et de rééducation, de soins de longue durée et d'Ehpad, qui représentent 90 % des lits de l'hôpital.

A titre d'exemple, 68 % des patients occupent des chambres à 3 lits, les normes imposant pour ces services des chambres individuelles avec sanitaires complets dans chaque chambre.

L'AP-HP indique avoir fait réaliser une étude par des consultants indépendants, qui ferait apparaître que la seule solution techniquement viable et financièrement réaliste consiste en la démolition et la reconstruction intégrale de l'hôpital. Cette opération a été chiffrée à plus de 80 M€.

L'AP-HP et l'Agence Régionale de Santé se sont donc concertés sur le devenir de l'hôpital. Partant du constat que d'autres établissements, dont 3 situés à moins de 15 kms de l'hôpital A. Hautval offrent de nouvelles capacités d'accueil (Hôpital Ballanger d'Aulnay, nouvel hôpital de Gonesse, et hôpital S. Veil de Montmorency), l'ARS et l'AP-HP ont présenté un projet de restructuration des activités de l'hôpital A. Hautval, qui prévoit :

- Le maintien à Villiers-le-bel de l'Ehpad, reconstruit à neuf,
- Le transfert vers les hôpitaux AP-HP Bichat, Beaujon, Bretonneau et Louis Mourier de 24 lits de médecine gériatrique et soins palliatifs et 40 lits de soins de suite et rééducation,
- Le maintien dans le Nord-Est de l'Ile-de-France de 105 lits de soins de suite et de rééducation (62 à Gonesse, 43 à Aulnay, et de 115 lits de soins de longue durée à Montmorency),

L'ensemble représentant le nombre total de lits accueillis par l'hôpital A. Hautval.

Dès ce projet connu, M. le Maire a réagi :

- en regrettant que, faute d'investissements réguliers de la part de l'AP-HP pour adapter l'hôpital à l'évolution des besoins des patients, l'actuelle direction se trouve contrainte à des mesures drastiques,
- en demandant à ce que, quelle que soit la décision, elle soit guidée par deux objectifs :
 - o une réelle amélioration de la qualité de vie et de soins des patients et de leurs familles,
 - o que soit préservé le statut des agents de l'hôpital et que leur soient offertes de réelles perspectives professionnelles.

Par la suite, le projet a été amendé sur les points suivants :

- La création d'une unité de soins palliatifs dans le nouvel hôpital de Gonesse, unité manquante dans le schéma initial pour le Nord-est de l'Ile-de-France,
- La création à Villiers-le-bel, d'un Institut médico-éducatif, destiné aux enfants et adolescents autistes,
- La garantie de la préservation des emplois de l'ensemble des personnels de l'hôpital, et le maintien du statut des agents AP-HP, quel que soit le poste ou l'établissement où ils pourraient être amenés à travailler dans le futur,
- La mise en œuvre d'un plan d'accompagnement du personnel, respectueux de leur savoir-faire et de leurs souhaits, plan contrôlé par un « comité de suivi » comprenant la direction de l'AP-HP, les syndicats de l'hôpital et la Ville de Villiers-le-bel.

Il reste que la mise en œuvre du projet est compliquée par plusieurs éléments :

1- Concomitamment, deux équipements d'accueil de personnes âgées du secteur connaissent de grandes difficultés :

- l'EHPAD Jacques Achard de Marly-la-ville, dont la pérennité n'est pas remise en cause, malgré ses difficultés conjoncturelles au plan administratif et financier,
- l'EHPAD du Cèdre Bleu de Sarcelles, dépendant de la Ville de Paris et que celle-ci a fermé à l'automne 2015.

Ces deux faits inquiètent fortement les professionnels de santé et responsables publics locaux, quant à une diminution de l'offre de soins vers les personnes âgées du territoire,

2- Une difficulté de coordination dans le transfert des lits, notamment vers le nouvel hôpital de Gonesse, provoquant une diminution momentanée de l'offre de soins,

3- Une tension forte au sein de l'hôpital A. Hautval, et une grande souffrance du personnel.

Il en résulte que s'est constitué un « collectif de défense de l'offre de soins publique pour nos aînés du Nord-est Val d'Oisien » pour alerter les pouvoirs publics sur les enjeux et les dangers d'un processus qui s'enraye.

Ces éléments entendus, le Conseil municipal de Villiers-le-bel, dans sa séance du 25 mars 2016:

- Rappelle la responsabilité de l'AP-HP dans la crise que connaît aujourd'hui l'hôpital A. Hautval dans sa survie même, faute d'avoir par le passé, réalisé les investissements réguliers nécessaires au maintien de l'hôpital dans les normes modernes de soins,
- Alerte l'Agence régionale de santé sur le fait que les hôpitaux devant accueillir les lits de l'hôpital A. Hautval ne sont manifestement pas prêts, notamment le nouvel hôpital de Gonesse,
- Alerte la direction de l'AP-HP sur la souffrance des agents de l'hôpital A. Hautval,
- Demande à Madame la Ministre de la Santé, que soit décidé d'un moratoire afin de permettre une véritable discussion entre l'APHP et les personnels, le corps médical et les familles.

Motion adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (Vote pour : 28)

Motion

Motion du collectif de défense de l'offre publique de soins pour nos aînés de l'Est du Val d'Oise

L'assistance publique des Hôpitaux de Paris (APHP) a pris la décision de fermer l'hôpital de gériatrie Adélaïde-HAUTVAL de Villiers-le-Bel qui accueille 450 patients qui sont originaires de l'Est du Val d'Oise et viennent des hôpitaux Nord de Paris.

Cet hôpital qui comporte différents services pour l'accueil et les soins des personnes âgées emploie 750 personnes dévouées et qualifiées porteuses d'un savoir faire.

Après la fermeture de l'EHPAD du « Cèdre Bleu » à Sarcelles et les incertitudes concernant l'EHPAD de Marly-la-Ville, c'est un total de 800 lits, pour les personnes âgées, supprimés ou prévus de l'être dans le secteur public.

Le renvoi vers les hôpitaux généralistes rencontre, on le constate, des difficultés et va limiter l'accueil des patients de toutes générations. Dans le même temps, le nouvel hôpital de Gonesse qui ouvrira fin 2016 comportera 500 lits au lieu de 1000 lits aujourd'hui.

Alors que le nombre de personnes âgées progresse, les besoins en gériatrie augmentent et le maintien à domicile ne peut répondre, à lui seul, aux préoccupations des familles pour leurs aînés de même que les EHPAD du secteur privé ne permettent pas l'accueil pour tous en raison des tarifs élevés qui y sont pratiqués.

Les réponses qui sont faites par l'APHP et l'ARS (Agence Régionale de la Santé) pour fermer l'hôpital Adélaïde-HAUTVAL ne sont pas convaincantes.

Aucunes discussions sérieuses n'ont eu lieu avec les personnels, le corps médical et les familles. Les décisions sont prises sur le seul critère de gestion économique qui ne prend pas en compte les réelles réponses aux besoins grandissants de santé.

Le Conseil Municipal de Villiers-le-Bel demande à Madame la Ministre de la Santé, que soit décidé un moratoire afin de permettre une véritable discussion entre l'APHP et les personnels, le corps médical et les familles.

Motion rejetée (Vote pour : 7)

La séance est levée à 23h59.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC

- 1 AVR. 2016

